



Ministère de la Santé et de l'Hygiène
Publique



UNITE DE COORDINATION DES PROJETS (UCP)

PROGRAMME DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (PReSeS-AOC)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGE DE LA REVISION DES NORMES DE NUISANCES, DE REJETS ET DE POLLUTIONS DES MILIEUX RECEPTEURS EN REPUBLIQUE DE GUINEE

Conakry, MAI 2025

1. CONTEXTE

La République de Guinée, en tant que signataire des conventions et traités des Nations Unies concernant la protection de l'environnement et la santé humaine, s'engage à mettre en œuvre des politiques efficaces pour lutter contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Son cadre réglementaire repose sur des textes et politiques clés, notamment la Politique Nationale de l'Environnement de 2011, qui intègre les préoccupations environnementales dans les stratégies de développement, et la législation guinéenne, incluant le Code de l'Environnement et le Code de l'Eau, impose des normes strictes régissant les activités impactant la qualité de l'air, de l'eau et la biodiversité. Ces textes interdisent les rejets polluants et exigent des études d'impact environnemental pour tout projet susceptible d'affecter l'environnement. Depuis 2012, des normes spécifiques ont été mises en place pour encadrer la pollution atmosphérique, le rejet des eaux usées, et les limites d'exposition à des produits chimiques.

Cependant, la croissance des activités industrielles, notamment dans les secteurs miniers, des transports et des infrastructures, nécessite une révision approfondie de ces normes de nuisance, de rejets et de pollutions des milieux récepteurs. Il est essentiel d'adapter les normes aux réalités environnementales actuelles et aux défis liés au changement climatique. À cet effet, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, via la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques, collabore avec le PReSeS-AOC pour réviser les normes de rejet dans les milieux récepteurs. Cette révision prendra en compte divers paramètres, tant réglementés que non réglementés, incluant l'air, l'eau, le bruit, la vibration et le sol.

Le respect de ces critères est fondamental pour assurer le bien-être des populations locales, protéger l'environnement et préserver la biodiversité. En alignant ses normes sur ces impératifs, la Guinée renforcera son engagement envers un développement durable et une gestion efficace de ses ressources naturelles.

Les normes de rejet et de pollution actuellement disponibles à l'échelle nationale, sous l'autorité de l'Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie (IGNM), sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Normes sur l'environnement, la sante et l'hygiène

N°	Code et année	Référence	Titre	N/P
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT				
179	NG 09-01-010/2012	CNQ:2004	REJET DES EAUX USEES	28
180	NG 09-01-011/2012	CNQ:2004	POLLUTION ATMOSPHERIQUE - Rejet	32
181	NG 09-01-012/2012	CNQ:2004	LIMITES MAXIMALES D'EXPOSITION A QUELQUES PRODUITS CHIMIQUES ET AU	14

			BRUIT DANS LES LIEUX DE TRAVAIL	
182	NG 09-01-013/2012	CNQ:2004	PROCEDURES D'INSPECTION ENVIRONNEMENTALE DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	10
183	NG 09-01-014/2012	NB 06.01.001:2004	EAUX MINERALES NATURELLES ET EAUX DE SOURCE SPECIFICATIONS ET CRITERES DE QUALITE	17
QUALITE DE L'EAU				
184	NG 09-01-001/2011	ISO 6107/1:2004	VOCABULAIRE : Partie 1	16
185	NG 09-01-002/2011	ISO 6107/2:2004	VOCABULAIRE : Partie 2	30
186	NG 09-01-003/2011	ISO 6107/3:2004	VOCABULAIRE : Partie 3	30
187	NG 09-01-006/2011	ISO 6107/6:2004	VOCABULAIRE : Partie 6	22
188	NG 09-01-008/2011	ISO 6107/8:2004	VOCABULAIRE : Partie 8	11
189	NG 09-01-009/2021	CXS 227-2001	NORME GÉNÉRALE POUR LES EAUX POTABLES EN BOUTEILLE/CONDITIONNÉES	7
190	NG 09-01-010/2021	OMS - QUATRIÈME ÉDITION -2017	DIRECTIVES DE QUALITÉ POUR L'EAU DE BOISSON	564

Source : [Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie \(IGNM\)](#)

Parties prenantes à consulter

Cette liste (non exhaustive) recense les ministères, institutions publiques, entreprises, organisations non gouvernementales et partenaires internationaux qui doivent être consultés :

- ✓ Ministère de l'Environnement et du Développement durable
- ✓ Ministère de la justice et des Droits de l'Homme
- ✓ Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- ✓ Ministère des Transports ;
- ✓ Ministère des Travaux publics et des Infrastructures ;
- ✓ Ministère des Mines et de la Géologie ;
- ✓ Ministère de l'Industrie du Commerce et des PME ;
- ✓ Ministère de l'Information et de la communication ;

- ✓ Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- ✓ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- ✓ Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- ✓ Les sociétés minières ;
- ✓ Les industries ;
- ✓ Gouvernorat de la ville de Conakry ;
- ✓ Les Mairies ;
- ✓ Partenaires techniques et financiers (BM, OMS, UNICEF, PNUD, ONUDI, UNOPS)
- ✓ ONG (Carbone-Guinée, Guinée-Écologie, etc.).
- ✓ Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie (IGNM)
- ✓ Agence Guinéenne d'Evaluation Environnementale (AGEE)
- ✓ Laboratoire d'Analyse Environnementale (LAE)
- ✓ L'Office national de contrôle de qualité (ONCQ)

2. OBJECTIFS DE LA MISSION :

L'objectif général est de recruter un consultant international chargé de réviser les normes relatives aux nuisances (bruit, odeurs, pollution visuelle), aux rejets (effluents industriels, eaux usées) et à la pollution des environnements réceptifs (air, eaux, sols).

Objectifs spécifiques de la mission :

1. Analyser le cadre juridique international et national actuel sur les Normes de pollutions et les nuisances et identifier au besoin les insuffisances ;
2. Effectuer un état des lieux des normes de rejets existantes et des réglementations environnementales pertinentes en Guinée.
3. Examiner les normes de rejets de pollutions en vigueur dans d'autres pays et identifier les meilleures pratiques applicables au contexte guinéen.
4. Proposer des normes de rejets de pollutions et de nuisance révisées et actualisées pour différents secteurs d'activité et types de polluants basées sur les meilleures pratiques internationales et les spécificités locales.
5. Définir des mécanismes de suivi et de contrôle de l'application des normes de rejets.
6. Formuler des recommandations pour le renforcement des capacités des acteurs guinéens en matière de gestion de la pollution et des nuisances.
7. Impliquer les parties prenantes nationales dans le processus de révision.
8. S'assurer de la bonne codification des normes élaborées en collaboration avec l'IGNM

3. TACHES DU CONSULTANT

- ✓ Faire la revue documentaire en lien avec la thématique (Politiques Nationale et internationale, Textes législatifs et réglementaires nationaux, Conventions et traités internationaux)
- ✓ Développer et soumettre à la validation de la DNPNC, une méthodologie de travail (technique de collecte, méthode de traitement et d'analyse des données, chronogramme précis de mise en œuvre) ;
- ✓ Organiser des séances de consultations publiques des parties prenantes concernées par la thématique ;
- ✓ Organiser des visites de terrain de certaines installations concernées par les rejets atmosphériques (Aéroport international Ahmed Sékou Touré, Port autonome de Conakry ; Sobragui, Bonagui, Usines de peinture, de Tôles, de Fer, de ciment, Hôpitaux Nationaux, Hôpitaux régionaux, Grands marchés de Conakry, installations minières de la CBG à Boké, Installations minières de la SMB à Boké, Installations minières de Russal à Fria...)
- ✓ Évaluer le respect des normes admises de pollution et de nuisances par les différents secteurs d'activités concernés ;
- ✓ Établir une feuille de route 2025 – 2030 pour améliorer le cadre opérationnel pour le contrôle du respect des normes de pollution et de nuisances en Guinée
- ✓ Rédiger et soumettre à la DNPNC et à l'UCP le rapport provisoire de la mission ;
- ✓ Animer un atelier national de restitution et de validation des résultats de la mission ;
- ✓ Rédiger le rapport final à transmettre à la DNPNC, et à la banque mondiale ;
- ✓ Transmettre à la DNPNC et à l'UCP, tous les produits de la mission (base de données, outils, rapports, etc.).
- ✓ Suivre le processus de codification des normes entre la DNPNC et l'IGNM

4. LIVRABLES

Les livrables attendus du consultant sont les suivants

- ✓ Rapport initial : Détaillant la méthodologie, le calendrier et le plan d'engagement des parties prenantes.
- ✓ Rapport de diagnostic : Analyse des normes existantes et des capacités institutionnelles.
- ✓ Ébauche des normes révisées : y compris les spécifications techniques et les protocoles d'application.
- ✓ Matériel de l'atelier de validation : Présentation et synthèse des retours d'expérience.

- ✓ Rapport final : Normes consolidées, feuille de route de mise en œuvre et recommandations politiques.;
- ✓ Version finale du rapport de la mission détaillant les activités réalisées, les résultats obtenus et les recommandations formulées. (5 copies dures et en version électronique et présentation power point (PPT).
- ✓ Un document présentant les normes de rejets de pollutions révisées et actualisées.
- ✓ Un plan de suivi et de contrôle de l'application des normes de rejets.

5. QUALIFICATIONS, COMPETENCES ET RESPONSABILITES

Afin de mener à bien la révision des normes de pollution et de nuisances en Guinée, la DNPNC avec l'appui du PreSeS-AOC envisage de recruter un consultant international ayant le profil mentionné dans le tableau ci-dessous

Tableau 1 : Les exigences détaillées du poste :

Qualifications	✓ Maîtrise (Bac + 4 minimum) en Environnement , en ingénierie ou ou tout autre domaine connexe
Expériences	✓ Justifier d'au moins 10 années d'expériences en matière d'élaboration des normes et des directives dans le domaine de l'Environnement ✓ Avoir réalisé au moins une mission dans l'élaboration des Normes de rejets atmosphériques dans la sous- région au cours des 5 dernières années; ✓ Expérience de travail avec des organisations internationales ou des agences gouvernementales. ✓ Avoir une Connaissance des normes internationales sur les pollutions et les nuisances ou le suivi de la qualité d'émissions atmosphériques; Solides compétences en matière d'analyse, de rédaction et de facilitation.

	✓ Avoir une bonne connaissance des logiciels bureautique et d'analyse de données environnementales.
Compétences	✓ Avoir une Maîtrise de la langue française (orale et écrite) est obligatoire.

6. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à un maximum de 30 hommes/jour sur une période d'exécution n'excédant pas trois mois. Ce délai prend effet à compter de la date de signature du contrat et comprend toutes les étapes de réalisation de la mission, rapport final inclus.

7. METHODE DE SELECTION :

Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de consultants individuels telle que défini dans « Le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement édition Septembre 2023 » et « le Règlement de passation des marchés » de la Banque mondiale.

8. SUPERVISION ET COORDINATION :

La mission sera conduite sous la supervision du Coordinateur National du Programme et le Directeur National des Pollutions, Nuisances et changement climatique qui assureront la coordination avec les autres parties prenantes intéressées.

Annexe

Tableau 2 : Tableau récapitulatif (non exhaustif) des paramètres, classés par catégorie (Air, Eau, Bruit, Vibration, Sol)

Catégorie	Paramètres	Unités de Mesure (Exemples)	Remarques
AIR	Particules (PM10, PM2.5, PTS)	$\mu\text{g}/\text{m}^3$, mg/m^3	Impact sur la santé respiratoire.
	Gaz (SO_2 , NO_x , CO, Ozone, NH_3)	$\mu\text{g}/\text{m}^3$, ppm	Impact sur la santé respiratoire, pluies acides, smog.
	COV (Benzène, Toluène, Formaldéhyde...)	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Formation d'ozone, certains sont cancérogènes.
	Métaux Lourds (Pb, Hg, Cd, As...)	$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Provenance industrielle, effets toxiques.
	GES (CO_2 , CH_4 , N_2O ...)	ppm, ppb	Réglementation liée au changement climatique.
EAU	Physico-Chimie (pH, Température, Turbidité)	Unités pH, $^{\circ}\text{C}$, NTU	Conditions générales de qualité de l'eau.
	MES (Matières En Suspension)	mg/L	Turbidité, sédimentation.
	DBO/DCO/COT (Demande en Oxygène)	mg/L	Pollution organique.
	Nutriments (N total, P total, nitrates, phosphates)	mg/L	Eutrophisation.
	Métaux Lourds (Pb, Hg, Cd, As...)	$\mu\text{g}/\text{L}$	Effets toxiques sur la vie aquatique et la santé humaine.
	Substances Organiques (Hydrocarbures, Pesticides, PCB...)	$\mu\text{g}/\text{L}$	Divers effets toxiques, bioaccumulation.
	Microbiologie (Coliformes, E. coli, Entérocoques)	UFC/100mL	Indicateurs de contamination fécale.
	Substances Diverses (Chlore, Cyanure, Fluorures)	mg/L, $\mu\text{g}/\text{L}$	Liées à des activités industrielles spécifiques.
BRUIT	Radioactivité (Radionucléides)	Bq/L	Risques pour la santé.
	Niveau de Pression Acoustique (LA_{eq})	dB(A)	Niveau sonore moyen.
	Niveaux de Crête	dB(A)	Bruits impulsionnels.
	Indicateurs Spécifiques	dB(A)	Évaluation du bruit sur des

	(Lden, Ln)		périodes spécifiques (jour, nuit).
VIBRATION	Niveau de Vibration (Accélération, Vitesse)	m/s ² , mm/s	Amplitude et fréquence des vibrations.
	VLE/VDA (Valeurs Limites et Déclenchement)	m/s ² , mm/s	Protection des travailleurs exposés.
SOL	Métaux Lourds (Pb, Hg, Cd, As...)	mg/kg	Persistance dans le sol, contamination des eaux souterraines.
	Hydrocarbures (HCT, HAP)	mg/kg	Contamination due aux fuites, risques pour la santé.
	POP (Pesticides, PCB, Dioxines)	µg/kg	Persistance, bioaccumulation, effets toxiques.
	Solvants	mg/kg	Liés aux activités industrielles.
	Radioactivité (Radionucléides)	Bq/kg	Risques pour la santé.

Légende :

- µg/m³ : Microgrammes par mètre cube (air)
- mg/m³ : Milligrammes par mètre cube (air)
- ppm : Parties par million (air)
- ppb : Parties par milliard (air)
- mg/L : Milligrammes par litre (eau)
- µg/L : Microgrammes par litre (eau)
- UFC/100mL : Unités formant colonie par 100 millilitres (eau)
- Bq/L : Becquerels par litre (eau)
- dB(A) : Décibels pondérés A (bruit)
- m/s² : Mètres par seconde au carré (vibration - accélération)
- mm/s : Millimètres par seconde (vibration - vitesse)
- mg/kg : Milligrammes par kilogramme (sol)
- µg/kg : Microgrammes par kilogramme (sol)
- Bq/kg : Becquerels par kilogramme (sol)